



Convocation a la police

Par Alain83500

Bonjour,
Vendredi j'ai reçu une convocation de la police pour une audition sans garde a vue....pour une enquête pour menace.
Ce qui m'étonne car je n'ai eu aucun problème ce avec qui que ce soit mais comme on m'a dit peut être une réponse a un tweet ou ..
Je voudrais savoir si a la fin de l'audition je serai libre de rentrer chez moi ou être en GAV ou pire.
Dois je prendre un avocat ,sur la convocation il n'est pas précisé ceci et surtout est-ce grave car depuis 3jours je ne dors plus...
Si quelqu'un peut m'éclairer.
Merci d'avance.
Alain

Par Indigo

Bonjour Alain,

En ouvrant le lien suivant vous devriez avoir réponse à votre interrogation.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32124>

Cordialement,

Par Alain83500

Merci mais impossible de lire votre message le lien ne s'ouvre pas...
Désolé

Par jodelariege

bonjour
il suffit de copier le lien et de le coller sur votre barre de recherche

Par Alain83500

Merci
Bonne soirée

Par jodelariege

avec plaisir.